Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212201909-20251209-D2025097-DE

Pleslin Trigavou

Date de convocation : 03/12/2025
Date d'affichage : 03/12/2025
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 26
DELIBERATION N° 2025-97

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON, Loïc LEMOINE, Charlotte GESLAIN, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Flore HUGUERRE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Philippe MARTINEAU, Jean-Yves LACROIX, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Régis CHAMPAGNE, Viviane PICOUAYS, Laurent MOUSSET, Éric HERVE, Valérie DOARE, Erwan MARIE, Stevan VINCENDEAU, Véronique AUGUSTE, Céline TAILLARD, Megan RICHARD-MORITZ, Bernard KODRIC, Bénédicte RENAULT.

Représentés : **Françoise BICHON par Bénédicte RENAULT**
Laurent FRANKOWSKI par Loïc LEMOINE

Absents excusés : Céline TAILLARD

Secrétaire : **Jean-Claude ALLAIN**

Ouverture de la séance à 19H00
Approbation du PV de la séance du 12 novembre 2025 à l'unanimité
Réf : MB

ACQUISITIONS D'UNE PARTIE DES PARCELLES AO78 ET AO72 SISE A LA GRIGNARDAIS POUR REALISER UNE AIRE DE REFUGE POUR LES VEHICULES AVEC NECESSITE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Afin de réaliser une aire de refuge pour les véhicules sur le bas-côté de la voie, il est nécessaire d'acquérir environ 10 m² à prendre sur les parcelles privées cadastrées AO 78 et 72 situées à la Grignardais et appartenant respectivement à Monsieur Jonathan DENIS et Monsieur Joseph COUDRAY.
Suite à des échanges avec les propriétaires, le cabinet Prigent et Associés, géomètres-experts à Dinan a été sollicité pour établir un projet de modificatif parcellaire cadastral.
Cet espace aura pour vocation à être classé dans le domaine public en tant qu'ouvrage communal utile pour sécuriser la circulation des véhicules, ce qui nécessite une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **APPROUVE** la réalisation de l'aire de refuge au lieudit « La Grignardais » ;
- **APPROUVE** l'acquisition par la commune d'une partie des parcelles cadastrées AO 78 et 72 pour une superficie d'environ 10 m2 au prix de 1 € le m² ;
- **PRECISE** que les frais de géomètre et d'actes notariés seront supportés par la commune ;
- **CONFIE** au Cabinet PRIGENT, géomètre-expert, la réalisation des plans et des démarches cadastrales nécessaires ;
- **INTEGRE** cette opération à l'enquête publique déjà prévue dans la procédure d'aliénation et de cession des délaissés communaux et objet d'une délibération lors de ce même conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212201909-20251209-D2025097-DE
JO page 2025 - 147

- **CONFIE** à l'étude de Maître LOUAIL notaire à Pleslin Trigavou la rédaction des actes à intervenir qui a estimé le montant de ses frais à hauteur de 300 € à parfaire ou à diminuer pour chacune des deux acquisitions ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme
Transmis en Préfecture le 16 décembre 2025

Maire	**Secrétaire de séance**
MAIRIE DE PLESLIN TRIGAVOU 22 (Côtes-d'Armor)	